

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013



### MAIRIE DE DIJON

---

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Rues des Péjoces et en Treppey - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière - Echange de parcelles de terrain**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la régularisation d'une emprise foncière de la rue en Treppey, il est envisagé un échange de parcelles de terrain avec la société IMBC, dans les conditions suivantes :

- acquisition par la Ville, d'une parcelle cadastrée section CN n°108p, d'une superficie de 47 m<sup>2</sup>, intégrée à la voirie communale,
- cession par la Ville, après désaffectation et déclassement du domaine public communal, d'une surlargeur du trottoir de la rue des Péjoces, d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>, sans intérêt pour la Ville dans la mesure où le cheminement piétonnier est préservé.

Par délibération du 24 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière à usage de trottoir, située rue des Péjoces.

Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 18 septembre 2013 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ni formulée au commissaire-enquêteur, qui a émis un avis favorable.

Il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public communal une emprise à usage de trottoir, et de procéder à un échange sans soulte avec la société IMBC, conformément à l'avis de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- dans le cadre de la régularisation foncière de la rue en Treppey, décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière à usage de trottoir, d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>, située rue des Péjoces ;
- 2- décider sa cession par la Ville, au profit de la société IMBC, représentée par M. David Curie - 7, place Saint-Bernard - 21000 Dijon ;
- 3- décider l'acquisition par la Ville sur cette société d'une parcelle en nature de sol de rue, cadastrée section CN n°108p, d'une superficie de 47 m<sup>2</sup>, rue en Treppey ;
- 4- décider de procéder à cet échange, sans soulte, par acte notarié ;
- 5- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**